

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2024

Convocation : 15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, **le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Brigitte PINEL, Stéphane SAUTEREL, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Valérie GOUSSOT

Excusé : Bertrand DELAVault

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le conseil autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, afin de pouvoir régler une facture relative à la maîtrise d'œuvre (restauration de l'église) d'un montant de 2 887.14 € et une facture concernant la mise en œuvre de l'insertion sociale dans le marché de travaux de l'église d'un montant de 669 €.

2) **ACTUALISATION DELIBERATION RIFSEEP**

Le conseil valide l'actualisation de la délibération mettant en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel suite à l'avis favorable du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

3) **VALIDATION DE LA MISE EN PLACE DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT**

Le conseil valide la mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat suite à la décision du conseil municipal du 24 novembre 2023 et à l'avis favorable du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

4) **DELIBERATION LOI D'ACCELERATION DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUEVABLES**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 24/11/2023 par laquelle ils avaient fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération

Conformément à cette délibération :

Une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 16/12/2023.

Le Maire présente le bilan de cette concertation : 4 personnes ont consigné des observations sur le registre ; 8 personnes étaient présentes en réunion publique.

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages sont identifiées :

- Zones d'accélération - éolien :

Des contraintes règlementaires interdisent de zoner : la commune est entièrement concernée par un réseau très basse altitude pour l'aéronautique militaire.

- Zones d'accélération – photovoltaïque au sol :

Deux secteurs : A pour environ 10 hectares situé au sud des bois communaux et B pour environ 43 hectares situé à l'Est de Champignolles entre la route d'Empury et les bois de Bazoches sont retenus comme zone d'accélération pour des projets « photovoltaïques au sol ».

- Zones d'accélération – solaire thermique– bois énergies et géothermie :

La totalité des zones Ua-AU-Ue-Nh-Nt et A du PLU correspondant à la totalité des zones bâties ou à bâtir de la commune sont retenues comme zone d'accélération pour ces projets.

- Zones d'accélération – méthanisation :

La totalité des zones A du PLU correspondant à l'environnement des bâtiments d'exploitation est retenue comme zone d'accélération pour des projets de « méthanisation ».

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir largement délibéré, Identifie les zones d'accélération exposées ci-avant et charge le Maire de notifier la présente délibération.

5) CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE LA FOURRIERE ANIMALE

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de prestation de service de fourrière animale avec le Refuge de Thiernay – Défense et protection des Animaux de la Nièvre et du Centre.

Ce contrat est prévu pour une période de 5 ans avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Il pourra être reconduit, par tacite reconduction, au moins une fois, jusqu'au 31/12/2033.

6) DEVIS RADARS PEDAGOGIQUES

Le maire présente deux devis pour le remplacement des radars pédagogiques. Le montant du 1^{er} devis s'élève à 4 536 € TTC, le montant du second devis est de 3 240 € TTC.

Le conseil municipal décide d'incorporer le changement des radars au projet de l'étude de sécurisation de la traversée du bourg.

7) CONTRAT LOCATION PHOTOCOPIEUR

Le conseil autorise le maire à signer un nouveau contrat de location du photocopieur avec la société Toshiba pour un montant trimestriel de 556.72 € aux mêmes conditions que le contrat précédent dont le coût trimestriel était de 812.65 €.

8) DEMANDE D'AIDE DE L'ASSOCIATION « LES NUITS MUSICALES DE BAZOCHES »

Le Maire expose au conseil municipal un courrier de l'association des Nuits musicales de Bazoches pour une demande de subvention.

L'association des Nuits musicales de Bazoches explique que malgré le succès du festival 2023, elle est en difficulté suite au désengagement des financeurs publics et aux hausses des charges sociales relatives à la rémunération des artistes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour et une abstention, décide d'attribuer exceptionnellement, au vu du contexte, une aide de 4 000 €.

9) DEMANDE D'AIDE

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de M. et Mme Perrier pour leur fille qui souhaite partir au ski, avec le centre social intercommunal des Portes du Morvan bénéficiant déjà d'une subvention de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide ne pas attribuer d'aide financière.

10) CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention financière présentée par la Fondation du Patrimoine qui a pour objet de régir l'aide financière qu'elle apporte pour la mise en œuvre du projet de sauvegarde de l'église Saint Hilaire.

La Fondation du Patrimoine s'engage à accorder une aide financière de 6 000 € correspondant à 20% de l'objectif de collecte de 30 000 €.

Si cet objectif de collecte n'est pas atteint au moment de la clôture, le montant de l'aide financière sera calculé au prorata du montant des dons réellement collectés.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Hess louera l'appartement communal au-dessus de la mairie à compter de mi-février, pendant la durée des travaux de sa maison.
- Point sur le dossier des travaux de l'église : Les subventions de la DRAC, de la Région et de la Camosine sont acquises. Une réponse sur la demande d'aide au Département (Contrat-cadre) est prévue fin avril, celle pour la Sauvegarde de l'Art Français devrait nous parvenir fin mars. Un devis pour la restauration des décors peints de 27 000 € va être renégocier.
- Installation de l'entreprise couverture et charpente d'Aurélien et Anthony Goussot à Bazoches à compter du 1^{er} avril.

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 03 avril 2024

Convocation : 18 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, **le trois avril à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Brigitte PINEL, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER.

Absents : Bertrand DELAVault, Valérie GOUSSOT, Stéphane SAUTEREL

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 de la commune.

2) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ET ADMINISTRATIF 2023 DU SERVICE D'EAU**

Le Conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 de la commune.

3) **APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS**

Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 (rapprochement entre la comptabilité publique et la comptabilité privée), le conseil délègue au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

4) **VOTE DES TAXES LOCALES**

Pour l'année 2024, le conseil municipal fixe les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 34.05 %
- Taxe foncière (non bâti) : 20.44 %
- CFE : 13.75 % (cotisation foncière des entreprises)
- Taxe d'habitation : 10.86 % (résidences secondaires)

5) **VOTE DU BUDGET 2024 DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	219 039.63 €	219 039.63 €
Section d'investissement	386 490.24 €	386 490.24 €
TOTAL	605 529.87 €	605 529.87 €

6) **VOTE DU BUDGET 2024 DU SERVICE D'EAU**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	50 623.38 €	50 623.38 €
Section d'investissement	184 077.52 €	184 077.52 €
TOTAL	234 700.90 €	234 700.90 €

7) REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ORANGE ET ENEDIS)

Le montant de la redevance 2023 due par Enedis pour l'occupation du domaine public est fixé à 239 €.

Le montant de la redevance 2023 due par Orange pour l'occupation du domaine public est fixé à 1 058 €.

8) TRAVAUX EGLISE : CHOIX ENTREPRISE LOT « DECORS PEINTS »

Le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis du marché à procédure adaptée concernant la restauration des extérieurs de l'église, le lot n° 5 « Restauration des décors peints » a été infructueux.

Il présente un devis de Madame Cécilia Billaud, restauratrice de polychromies, d'un montant de 11 800 € HT (14 160 € TTC). (4 720 € HT pour la tranche ferme et 7 080 € HT pour la tranche conditionnelle).

Le conseil municipal, accepte ce devis à l'unanimité.

9) ECLAIRAGE PUBLIC

Après consultation du SIEEEN, il s'avère qu'il n'est pas possible d'éteindre un luminaire sur 2 dans le bourg, en raison de normes de sécurité et de la responsabilité qui incombe au SIEEEN (propriétaire de l'éclairage public) en cas d'accident.

Pour continuer à réduire le coût de la facture énergétique, il est décidé de réduire le temps d'éclairage public :

Du 15 mai au 15 septembre : l'éclairage public sera complètement éteint.

Le reste de l'année il sera allumé à partir de 7 heures (au lieu de 6h30), le soir il sera éteint à partir de 21 heures, sauf le vendredi et le samedi où il sera éteint à 22 heures.

10) FESTIVAL « NATURE EN LIVRES » : ORGANISATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Gertrude Dodart nous a contacté pour préparer une nouvelle édition du Festival Nature en Livre à

Bazoches en 2024 ; nous la rencontrons le 22 avril pour l'organisation du festival.

Sa demande d'une subvention de 100 € a été approuvée par le conseil.

11) ACHAT DE TERRAIN AU BOURG-BASSOT

Le Maire expose au conseil la demande de M. et Mme Deforge qui souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée A n° 194 située 2 rue de la Flore pour l'installation de leur dispositif d'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de leur vendre une partie de la parcelle cadastrée A n° 194 au prix de 10 € le m², la superficie sera définie par le géomètre. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

QUESTIONS DIVERSES

- Les douglas qui n'avaient pas été vendus l'an dernier, ont été vendus à une société de Haute Saône pour un montant de 4222 €.
- Les travaux de restauration de l'église commenceront le 29 avril.
- Vision d'artistes : le 09 mai prochain, en parallèle du vide grenier, l'association « Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté » organise un concours de peinture et de dessin dans la rue.
- Le conseil donne son accord à la Compagnie du Globe pour organiser son spectacle : « Un Jour pour la Paix ». La date reste à définir.

Fin de séance : 21 heures 15

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 juillet 2024

Convocation : 08 /07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, **le dix-sept juillet à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Brigitte PINEL, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER.

Excusé : Bertrand DELAVault (pouvoir à Robert SAUTEREL)

Absents : Valérie GOUSSOT, Stéphane SAUTEREL

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL EN ZONE UE EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE ENTREPRISE

Le Maire expose au conseil la demande de M. Mathieu Champeau qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée ZH n° 64 située 8 rue de la Coperie afin d'installer un dépôt (construction d'un hangar fermé et lieu de stockage) pour son entreprise MC Bati (entreprise de maçonnerie et couverture). La superficie serait d'environ 3 000 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de lui vendre une partie de la parcelle cadastrée ZH n° 64 (zone UE du PLU) au prix de 5 € le m², la superficie restant à définir.
- La condition suspensive de la vente est liée à l'obtention du permis de construire.
- Les frais de géomètre, de notaire, la clôture du terrain ainsi que les frais de raccordement (eau, électricité) seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2) CARTE AVANTAGES JEUNES 2024-2025 POUR LES JEUNES DU VILLAGE DE 6 A 30 ANS

Le Maire présente au conseil municipal la carte Avantages Jeunes 2024-2025, soutenue par la Région Bourgogne Franche-Comté, qui propose de nombreuses réductions et gratuités dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs, des services et de la vie quotidienne.

Il propose de faire participer la collectivité à hauteur de 1 € par carte. Ainsi la participation de l'administré sera de 8 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer aux administrés, résidant de façon permanente à Bazoches, âgés de 6 à 30 ans la carte avantages jeunes pour la somme de 8 €, sur présentation de la carte nationale d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

QUESTIONS DIVERSES

- Lutte contre l'ambrosie : Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 12/07/2018 relatif à la lutte contre l'ambrosie dans le département de la Nièvre, suite au stage organisé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et à la demande la Communauté de communes, Monsieur Serge Aubry est désigné « référent ambrosie » et inscrit sur le site correspondant.
- Local poubelles des Coperies : Suite aux incivilités récurrentes constatées au local poubelles des Coperies, la question de maintenir ce service et son organisation a été abordée.
Il a été décidé de faire une alerte à la population en espérant une prise de conscience et de supprimer ce local en cas de nouvelles incivilités.

Fin de séance : 21 heures 00

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 04 octobre 2024

Convocation : 26 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **quatre octobre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Bertrand DELAVAUT, Stéphane SAUTEREL.

Excusée : Brigitte PINEL (pouvoir à Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER)

Absente : Valérie GOUSSOT,

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

- 1) **APPROBATION DU RPQS (Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau)**
M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :
ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- 2) **DECISION MODIFICATIVE N°3 – Budget de la commune**
Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de d'effectuer une décision modificative au budget. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte les termes de la Décision Modificative n° 3 sur le budget de la commune
- 3) **VIREMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE**
M. le Maire expose au conseil municipal que le solde de l'état de consommation de droit de tirage voirie 2024 fait apparaître un solde positif de 18 547.09 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander le versement de 16 000 € qui seront affectés au programme : Travaux de restauration de l'église Saint Hilaire de Bazoches.
- 4) **VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE**
La commune possède du bois de chauffage. Le conseil municipal décide de le vendre aux habitants de Bazoches. Après en avoir délibéré, il fixe le prix, à compter du 1^{er} janvier 2025 à
 - 48 € le stère non livré
 - 58 € le stère livré
- 5) **ENCAISSEMENT DE CHEQUE**
Monsieur le Maire présente le chèque n°5351244 émis par la société SARL Bernard SECULA d'un montant de 54.45 € correspondant à la vente de ferraille. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement de ce chèque sur le budget principal de la commune.
- 6) **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'EBE**
L'Entreprise à But d'Emploi des Portes du Morvan demande aux communes adhérente de droit de désigner un représentant à l'assemblée générale. Robert Sauterel, représentant la commune au Conseil d'Administration depuis la création de l'EBE se porte naturellement candidat. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la nomination de Robert SAUTEREL.

QUESTIONS DIVERSES

- **Modification du PLU :**

Courant juin dernier l'entreprise « MC BATI » a sollicité la commune pour acquérir une partie de la parcelle ZA n°64 située entre la décharge classe 3 et la départementale pour y installer son dépôt. Parcelle située en zone UE du PLU (zone spécifique à vocation artisanale, de services, de bureaux ou d'entrepôts) seule parcelle sur la commune où le PLU permet cette installation.

Lors de sa cession du 17 juillet, le conseil municipal a accepté cette demande.

Après réflexion et études montrant la difficulté et le coût des aménagements nécessaires dû au dénivelé important de cette parcelle, l'entreprise n'a pas souhaité donner suite.

Nous lui avons suggéré de contacter Madame CAPELLI pour éventuellement lui proposer l'acquisition des anciens bâtiments et terrain de l'entreprise. Elle a finalement porté son choix sur le terrain jouxtant l'entreprise JEANNIN et le Relais VAUBAN. La difficulté de ce choix est que sa situation en zone AU du PLU (zone à caractère d'habitation destinée à être urbanisée à court ou moyen terme) impose une modification du PLU pour déclasser la parcelle de la zone AU pour l'intégrer à la zone UE.

Une telle modification nécessite, sans aucune certitude de succès, la mise en place d'une procédure d'une durée d'un an et demi et d'un coût pour la commune d'environ 45 000€ (honoraires du bureau d'études, étude environnementale, annonces officielles, enquête publique, travaux de raccordement aux réseaux) sans aucune aide ou subvention. Ce coût ne pourrait être financé que par le biais de l'emprunt. Actuellement la commune fait face au financement difficile de la rénovation de l'église dont le montant est actuellement de 430 000 € HT dont environ 25% sont à la charge de la Commune auquel va s'ajouter une plus-value significative due au très mauvais état des pierres de taille constaté après décapage des enduits.

La Commune a fait part à l'entreprise des difficultés qu'elle aurait à assumer cet endettement supplémentaire. Nous sommes à ce jour sans nouvelles de l'entreprise.

- **Travaux de l'église :** retard de plus d'un mois sur le programme des travaux dû à des difficultés sur la mise en place des échafaudages et des disponibilités des entreprises. Une plus-value importante est à prévoir pour le remplacement des pierres de taille dont le très mauvais état a été constaté après décapage des enduits. Une bonne nouvelle tout de même, une subvention de 8 000 € nous a été accordée par la Sauvegarde de l'Art Français pour la 2^{ème} tranche.
- **Comice Agricole :** lors de la première réunion d'organisation du comice à Lormes du 3 octobre dernier, à laquelle 5 Bazochois étaient présents, il a été décidé :
 - Le comice aura lieu le 1^{er} week-end d'août.
 - Le thème sera « Danses et traditions à travers le monde ».
 - Robert Sauterel et Jean-Marie Pautrat seront les représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration.
 - Un conseil d'administration est programmé le 25 octobre pour l'élection du Bureau.

Une réunion publique est prévue pour le 15 octobre afin d'informer les Bazochois, pour savoir si Bazoches fera ou pas un char à cette occasion et si oui sur quel thème et repérer tous les volontaires à participer à ce défi.

- **Panneau voie sans issue à Cueugne :** à la demande de Monsieur PICARD Jacques 8, rue Calais à Cueugne un panneau voie sans issue sera mis en place à l'entrée de la partie Est de la rue Calais
- **Ancienne Poste :** A compter du 14 octobre, Nadège FOLLET quitte le logement de l'ancienne poste ayant obtenu un logement social de plein pieds plus adapté à sa situation et bénéficie d'une prise en charge médicale proche.
Après un rafraîchissement le logement sera remis à la location.
- **Pèlerins de St. Jacques de Compostelle :** il nous a été rapportée la difficulté pour les pèlerins arrivant à Bazoches de trouver de quoi se nourrir. Une réflexion est en cours pour remédier à ce problème.

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 novembre 2024

Convocation : 15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, **le vingt-deux à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte PINEL, Stéphane SAUTEREL, Florence CHAPUIS.

Absents : Valérie GOUSSOT, Bertrand DELAVAUULT

Secrétaire de séance : Serge AUBRY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1. AVENANTS AU MARCHÉ DE L'ÉGLISE

Lot 1 - Maçonnerie

Le maire expose au conseil municipal que suite à l'avancement des travaux de maçonnerie, il s'avère que des découvertes de désordres dans les maçonneries de pierre de taille et de moellonnages vont entraîner des prestations supplémentaires :

- Remplacement de pierres de taille,
- Remaillage des maçonneries de moellons,
- Gravois et location complémentaire d'échafaudages correspondants.

Ces travaux représentent un montant de :

Marché tranche ferme :	149 416.30 € HT
Travaux sup. tranche ferme :	47 551.99 € HT
Marché tranche cond. N° 1 :	<u>75 583.70 € HT</u>
Total du marché porté par l'avenant :	272 551.99 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité l'avenant d'un montant de 47 551.99 € HT,
- Autorise le maire à signer l'avenant N°2 avec l'entreprise DUFRAIGNE, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Lot 5 – Restauration des décors peints

Le maire expose au conseil municipal qu'il s'avère que suite à l'analyse des litres anciens en cours de chantier et aux prescriptions de la DRAC qui en ont découlé, cela entraîne des prestations supplémentaires :

- Travaux préparatoires,
- Restauration des décors

Ces travaux représentent un montant de :

Marché tranche ferme :	4 120.00 € HT
Travaux sup. tranche ferme :	1 920.00 € HT
Marché tranche cond. N° 1 :	7 680.00 € HT
Travaux Sup. tranche cond. N° 1 :	<u>2 880.00 € HT</u>
Total du marché porté par l'avenant :	16 600.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité l'avenant d'un montant de 1 920.00 € HT pour la tranche ferme et d'un montant de 2 880.00 € HT pour la tranche conditionnelle,
- Autorise le maire à signer l'avenant N°1 avec l'entreprise Cécilia BILLAUD, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

2. AFFECTATION DCE 2024

Le Conseil municipal décide d'attribuer la dotation cantonale d'équipement d'un montant de 3 095.00 € aux travaux de restauration de l'église.

3. **EXONÉRATION COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

Compte-tenu de délais importants, l'exonération ne pourra intervenir qu'en janvier 2026, et du besoin d'informations complémentaires, le conseil décide de reporter cette délibération au prochain conseil.

4. **SORTIE DU REGROUPEMENT SCOLAIRE TEIGNY-NUARS**

Le maire expose au conseil municipal que la Préfecture demande que la délibération du 11 mars 2004 où le conseil a décidé le rattachement des élèves de la commune au secteur de Lormes, soit plus précise, notamment en ce qui concerne les aspects financiers respectifs découlant de la sortie du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Demande le retrait du syndicat scolaire Teigny-Nuars conformément à la procédure de retrait prévue à l'article L. 5211-19 du CGCT,

Précise qu'il n'y a pas de répartition, en effet, depuis 2004 la commune ne participe plus au Syndicat qui la considérait comme retirée au vu de la délibération de 2004.

Il est conjointement admis que les communes membres du syndicat contribuaient, chacune uniquement aux charges de fonctionnement : fournitures scolaires, salaires des ATSEM, assurances...

Les matériels (tables, chaises...) étant financés par les communes de Teigny et Nuars où sont situées les écoles.

La partie transport était entièrement prise en charge par le Département, tant en fonctionnement qu'en investissement, lequel prenait à sa charge 50% du coût d'acquisition du véhicule ainsi que l'amortissement.

De fait, la sortie de la commune n'entraîne pas d'implication financière, ni pour elle ni pour le syndicat.

5. **ÉLECTION DEUXIEME ADJOINT**

Suite à la démission de Madame Florence Chapuis de son poste d'adjoint en date du 17 septembre 2024, acceptée par Madame la Sous-préfète de Château - Chinon le 08 novembre 2024, il est procédé au vote d'un 2^{ème} adjoint.

M. Serge Aubry est élu deuxième adjoint (7 voix pour).

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de 2 devis pour la réfection de l'ancienne poste (peintures),
- Le repas des Aînés sera le 15 décembre

Fin de séance : 20 heures 30

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 09 décembre 2024

Convocation : 02 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, **le neuf décembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte PINEL, Stéphane SAUTEREL, Bertrand DELAVault.

Excusée : Florence CHAPUIS (donne pouvoir à Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER)

Absente : Valérie GOUSSOT

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1. EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Le Maire rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour les travaux de restauration de l'église Saint Hilaire.

Au vu du tableau d'analyse de offres présentées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure un contrat de prêt avec le Crédit Mutuel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 100 000.00 €
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux : 3.54 % (fixe)
- Montant total des intérêts : 35 842.60 €
- Montant de l'échéance trimestrielle en capital : 1 250.00 €
- Mode d'amortissement : échéance dégressive (amortissement en capital constant)
- Montant des frais de dossier : 130.00 €
- Périodicité retenue : trimestrielle

2. TRAVAUX DE REFECTION DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Des devis ont été demandés pour le rafraichissement (détapissage et peintures) du logement de l'ancienne poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après examen des 3 devis, retient celui de M. Théo Perdrina (Pontaubert), dont le montant est de 7 800 €.

3. DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2025 concernant les travaux de restauration de l'église, le conseil autorise le maire à ouvrir un crédit de trésorerie.

4. CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR

Suite à une promotion interne, Nadia Caudrelier est inscrite sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial. Le conseil décide de créer le poste de rédacteur territorial.

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux de sortie sur le domaine public des compteurs d'eau à Champignolles le Bas par l'entreprise Paganie ont commencé.

Fin de séance : 20 heures 30